

## BULLETIN D'ADHESION

*Veillez remplir ce bulletin. A réception, nous vous ferons parvenir un appel de cotisation pour règlement.*

*Après paiement de la cotisation annuelle, vous recevrez le contrat définitif.*

**Il est obligatoire de nous fournir le dernier PV d'AG ayant désigné les membres du conseil syndical pour valider votre adhésion.**

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA COPROPRIETE

Nom de la copropriété : .....
Nombre de lots (logements, bureaux et commerces) :
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Président du Conseil Syndical : .....
Nom du syndic de copropriété : .....
Adresse mail : .....
Adresse : .....

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PERSONNE REFERENTE

Nom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	
Code Postal : ..... Ville : .....	
Tél. fixe : .....	Tél. port : .....
Adresse mail : .....	
Profession (si retraité, précisez) : .....	



asso.arcrhonealpes



arcrhonealpes

**ARC RHONE-ALPES** Tour Picasso - 104 C place du 8 Mai 1945, 69800 ST PRIEST  
Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.  
04.72.57.09.35

[contact@arcrhonealpes.com](mailto:contact@arcrhonealpes.com)

ARC Rhône-Alpes – Association des responsables de copropriété  
[www.arcrhonealpes.com](http://www.arcrhonealpes.com)

## TYPE D'ADHESION

Adhésion individuelle

97 euros / an



Adhésion collective

130 euros + 4,20 euros par lot



Adhésion syndic bénévole

130 euros + 4,20 euros par lot



Adhésion « groupe de  
copropriétaires »

Selon nombre de lots



Adhésion « Primo-Accédant »

40 euros / an



Merci de bien vouloir nous préciser comment vous avez connu l'ARC Rhône-Alpes :

Connaissance

Médias

Evènements : .....

Internet

Autre : .....

Vous acceptez que l'ARC Rhône-Alpes collecte et utilise les données personnelles que vous venez de renseigner dans ce formulaire dans le but de vous envoyer des informations concernant le suivi de votre adhésion, nos activités et celles de nos partenaires.

Vous acceptez les conditions générales d'adhésion à l'ARC RHONE-ALPES jointes au présent bulletin d'adhésion.

Fait à

Le

**Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à ARC Rhône-Alpes, Tour Picasso – 104C, place du 8 mai 1945, 69800 Saint-Priest – 04.72.57.09.35 – [contact@arcrhonealpes.com](mailto:contact@arcrhonealpes.com)**



asso.arcrhonealpes



arcrhonealpes

ARC RHONE-ALPES Tour Picasso - 104 C place du 8 Mai 1945, 69800 ST PRIEST  
Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.  
04.72.57.09.35

[contact@arcrhonealpes.com](mailto:contact@arcrhonealpes.com)

ARC Rhône-Alpes – Association des responsables de copropriété  
[www.arcrhonealpes.com](http://www.arcrhonealpes.com)

**CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A  
L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIÉTÉ RHÔNE-ALPES  
(ARC RA) membre de l'Union Nationale des ARC (UNARC)**

**ADHESION COLLECTIVE – SYNDIC NON PROFESSIONNEL OU COOPÉRATIF**

Le Syndic Non Professionnel ou Coopératif de la copropriété ci-dessus désignée a décidé d'adhérer à l'Association des Responsables de Copropriété Rhône-Alpes (ARC RA).

L'ARC RA, association technique de conseil et d'assistance, doit permettre au Syndic Non Professionnel ou Coopératif d'assurer la mission que lui ont confiée les copropriétaires.

L'ARC RA s'engage par le présent contrat d'adhésion à assurer au Syndic Non Professionnel ou Coopératif, les services suivants :

I- Services inclus dans l'adhésion :

- **Assurance en responsabilité civile pour le Syndic Non Professionnel ou Coopératif :**

Le Syndic Non Professionnel ou Coopératif bénéficie des couvertures prévues dans la Police d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle contractée par l'ARC pour le compte de ses adhérents afin de couvrir leur responsabilité contractuelle, délictuelle et quasi-délictuelle (une attestation est fournie sur demande).

**Attention** : pour que le Syndic Non Professionnel ou Coopératif puisse bénéficier de l'assurance responsabilité civile, il est nécessaire de nous transmettre le compte-rendu de la réunion ayant validé l'adhésion.

- **Abonnement à la Revue de l'ARC et de l'UNARC) :**

Le Syndic Non Professionnel ou Coopératif reçoit une revue sur les différents problèmes de copropriété : financements, travaux, charges, modifications législatives ou réglementaires, etc. (quatre numéros par an).

- **Assistance permanente et consultations (juridiques et /ou comptables) :**

Le Syndic Non Professionnel ou Coopératif pourra consulter l'ARC Rhône-Alpes à tout moment sur tous les sujets concernant la Copropriété (problèmes juridiques, comptables, financiers, techniques, de gardiens et employés d'immeuble, d'assurance, de gestion, etc.) :

➤ Soit en écrivant à l'ARC RA, une réponse étant apportée au plus tard dans les dix jours (hors week-end et jours fériés) suivant la réception du courrier ou du mail,



asso.arcrhonealpes



arcrhonealpes

ARC RHONE-ALPES Tour Picasso - 104 C place du 8 Mai 1945, 69800 ST PRIEST  
Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.  
04.72.57.09.35

[contact@arcrhonealpes.com](mailto:contact@arcrhonealpes.com)

ARC Rhône-Alpes – Association des responsables de copropriété  
[www.arcrhonealpes.com](http://www.arcrhonealpes.com)

➤ Soit en téléphonant à l'ARC RA au 04.72.57.09.35 (horaires des permanences sur notre site <http://www.arcrhonealpes.com>)

➤ Soit sur rendez-vous.

- **Accès au site internet de l'ARC :**

Le Syndic Non Professionnel ou Coopératif a accès à certains services spécifiques disponibles sur le site Internet [www.arc-copro.fr](http://www.arc-copro.fr) par le biais du Portail de l'Adhérent et réservés aux seuls adhérents collectifs de l'ARC.

- **Accès aux services techniques de Copropriété-Services et à son groupement d'achats :**

Les adhérents ont accès au groupement d'achats (Copropriété-Services) mis en place par l'ARC, ainsi qu'à tous les services développés par cette structure.

- **Accès à la liste d'experts et d'entreprises « référencés » :**

L'ARC Rhône-Alpes a conclu des partenariats avec des prestataires liés au monde de la copropriété qui figurent sur le site <http://www.arcrhonealpes.com/>.

L'adhérent peut aussi le cas échéant faire appel aux entreprises référencées par Copropriété-Services ([www.arc-copro.fr](http://www.arc-copro.fr)).

- **Formations :**

L'adhérent bénéficie d'un accès gratuit pour une personne (sur inscription) aux formations organisées par l'ARC RA dans ses locaux.

## II- Prestations complémentaires facultatives et sur devis :

- **Analyse des charges et étude des contrats :**

L'ARC RA pourra aider le Syndic Non Professionnel ou Coopératif à effectuer l'analyse des charges de la copropriété en répondant à toutes ses questions concernant les dépenses et les comptes de la copropriété ainsi qu'à étudier les contrats des prestataires.

- **Formations :**

Au-delà d'un participant inscrit les formations seront soumises à une cotisation de 25€/personne.

Formation en ligne : 10€/inscription



[asso.arcrhonealpes](https://www.facebook.com/asso.arcrhonealpes)



[arcrhonealpes](https://www.instagram.com/arcrhonealpes)

**ARC RHONE-ALPES** Tour Picasso - 104 C place du 8 Mai 1945, 69800 ST PRIEST  
Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.  
04.72.57.09.35

[contact@arcrhonealpes.com](mailto:contact@arcrhonealpes.com)

ARC Rhône-Alpes – Association des responsables de copropriété  
[www.arcrhonealpes.com](http://www.arcrhonealpes.com)

### III- Durée :

La présente adhésion est souscrite pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation préalable par l'une ou l'autre des parties un mois au moins avant son échéance.

Le contrat et les services qui lui sont attachés partent de la date de signature. À défaut de règlement de la cotisation dans le mois suivant cette date, tous les services qui lui sont attachés (y compris l'assurance) seront suspendus, ceci jusqu'au règlement.

### IV- Modalités de paiement :

**Conformément à l'article 27 al 2 et 3 du décret du 17 mars 1967 « Le conseil syndical peut se faire assister par tout technicien de son choix.**

Les honoraires de ces techniciens ainsi que les frais nécessités par le fonctionnement du conseil syndical constituent des dépenses d'administration. Ils sont payés par le syndic dans les conditions fixées par le règlement de copropriété éventuellement modifié ou complété par la décision de l'assemblée générale visée à l'article 22 du présent décret ».

Ainsi, les frais d'adhésion à l'ARC RA sont à répartir entre les copropriétaires selon les millièmes de copropriété.

### V- Qualité de membre de l'ARC RA :

L'adhésion à l'ARC RA ouvre droit à la participation et au vote lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'Association des Responsables de Copropriété Rhône-Alpes.



asso.arcrhonealpes



arcrhonealpes

**ARC RHONE-ALPES** Tour Picasso - 104 C place du 8 Mai 1945, 69800 ST PRIEST  
Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.  
04.72.57.09.35

[contact@arcrhonealpes.com](mailto:contact@arcrhonealpes.com)

ARC Rhône-Alpes – Association des responsables de copropriété  
[www.arcrhonealpes.com](http://www.arcrhonealpes.com)